

M. Philippe BRU

Directeur des Ressources Humaines  
Groupe SNCF

Saint Ouen sur Seine, le 9 avril 2024

Monsieur Le Directeur,


Dans le cadre de la transformation engagée par Fret SNCF, et en vue de valider le faisceau d'indices jurisprudentiel de la discontinuité sur le plan social (malgré la continuité des contrats de travail organisée par la loi), Fret SNCF doit renégocier les accords collectifs qui seront applicables dans les deux futures sociétés.

A cet effet, j'ai prévu de réunir les partenaires sociaux en vue de négocier, à partir du mois prochain, les accords de transition qui s'appliqueront aux salariés transférés dans ces deux nouvelles sociétés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, et qui préfigureront le futur cadre social applicable dans chacune de ces entités.

Au titre de la mobilité au sein du groupe, il nous semble par ailleurs socialement indispensable de préserver les dispositifs relatifs aux plan épargne groupe, compte épargne temps et aménagement de fin carrière, qui permettent les parcours professionnels entre les sociétés SNCF, et auxquels les salariés sont de fait très attachés.

Aussi, dans le cadre des négociations qui vont s'ouvrir à Fret SNCF, et avec votre appui précieux, Fret SNCF proposera aux partenaires sociaux d'organiser l'adhésion effective des deux nouvelles sociétés à ces trois accords Groupe dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025, qui constitue aujourd'hui le seul moyen de réassurer les personnels sur leur appartenance au groupe demain.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Charles Puech d'Alissac  
Directeur Général FRET SNCF